



REGLEMENT ECONOMAT
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017



cette circulaire est disponible sur le site www.largente.eu

LA FACTURE EST ANNUELLE et sera expédiée aux familles fin Septembre

DETAIL	COLLEGE		LYCEE		
Régime	Externe	½ Pension	Externe	½ Pension	Interne
Contribution familles *	450	450	450	450	450
droit entrée 1/2 P		155		155	
1/2 pension		617		617	
droit entrée pension					300
pension					2 012
location livres			115	115	115
Total année	450	1 222	565	1 337	2 877

* *tarif de base (dégressif suivant les revenus : avis d'imposition 2016 à fournir à la comptabilité à la rentrée)*

PAIEMENT DE LA FACTURE

- **Vous avez choisi le prélèvement automatique : paiement mensuel**

Le **5** de chaque mois, le **8^{ème}** du montant de la facture sera prélevé sur votre compte (début du prélèvement le 5 octobre et fin le 5 mai) - détail ci-dessous –

	COLLEGE		LYCEE		
REGIME	Externe	½ pension	Externe	½ pension	Interne
Total année	450	1 222	565	1 337	2 877
Inscript ou réinscrit Juin	-150	-150	-150	-150	-150
Avance Août	-100	-150	-100	-150	-300
Solde à régler	200	922	315	1 037	2 427
Prélèvement mensuel	25	115.25	39.38	129.63	303.38

- **Vous avez choisi de régler par chèque : paiement trimestriel**

Vous recevrez fin septembre, début décembre et début mars, un appel de fonds (payable dès réception) représentant le tiers de la facture annuelle.

	COLLEGE		LYCEE		
REGIME	Externe	½ pension	Externe	½ pension	Interne
Total année	450	1 222	565	1 337	2 877
Inscript ou réinscrit Juin	-150	-150	-150	-150	-150
Avance Août	-100	-150	-100	-150	-300
Solde à régler	200	922	315	1 037	2 427
Appel de fonds	66.67	307.33	105	345.67	809

LE SELF SERVICE

le self est ouvert à tous les élèves de l'établissement.

L'accès se fait obligatoirement avec une carte qui est nominative, c'est un moyen de contrôle et de pointage pour l'entrée au self. La 1^{ère} carte est gratuite, en cas de perte ou de détérioration, la nouvelle sera facturée **7.8 €**. Les élèves doivent garder leur carte en l'état tout au long de l'année. Les autocollants, dessins, découpage... sont interdits car ils empêchent la lecture du code barre.



✓ Si votre enfant est **demi-pensionnaire**, il prend ses repas au self. Nous lui proposons un **repas équilibré** : 1 entrée chaude ou froide, 1 plat principal (choix entre 2 viandes ou poisson et entre 2 accompagnements), 1 laitage (fromage ou yaourt) et 1 dessert (fruit ou pâtisserie). Les menus sont consultables sur notre site Internet www.largente.eu

✓ Vous le placez **sous notre responsabilité** depuis son entrée dans l'établissement jusqu'à la fin de ses cours. L'élève ne quitte pas l'établissement entre 12 H et 14 H (de la 6^{ème} à la 2^{nde}). Les élèves de 1^{ère} et Terminale peuvent quitter l'établissement sauf avis contraire des parents.

La demi-pension donne droit à **4 repas** par semaine (**5.50 € le repas**), les repas du mercredi sont facturés **6.80 €**.

L'internat couvre **5 jours** par semaine : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi.

Pour les élèves **externes**, les repas sont facturés à **la fin de chaque mois (6.80 €)** : ils sont prélevés le 15 du mois suivant pour les familles qui ont choisi le prélèvement automatique. Pour les autres, ils sont réglables par chèque ou en espèces à réception de la facture.

Les changements de catégories ne sont pas autorisés en cours d'année, le recrutement et l'organisation de la société de Restauration et du personnel de surveillance étant fonction du nombre d'élèves inscrits lors de la rentrée de septembre 2016. Le droit d'entrée de la demi-pension ou de la pension facturé sur la facture annuelle n'est **remboursable en aucun cas**.

En cas d'absence prolongée pour maladie (certificat médical obligatoire) et seulement dans ce cas les frais trop perçus sont remboursés à partir du 14^{ème} jour pour la 1/2 pension et du 8^{ème} jour pour la pension.

LA CAFETERIA

(uniquement pour les élèves du Lycée)

Ce mode de restauration permet de consommer des **plats « simples »** (sandwichs, pizzas, salades composées, fruits, pâtisseries.....) à des **prix attractifs** dans un cadre adapté et réservé uniquement aux élèves du lycée LARGENTE. La cafeteria est ouverte au moment des repas. Les élèves ½ pensionnaires y ont accès aux mêmes conditions de paiement que les externes, ils règlent directement à la caisse de la cafeteria par contre **le repas non pris au self n'est pas déduit de la ½ pension** .



L' INTERNAT (filles lycée)

Elles bénéficient du :



- ✓ **Petit déjeuner** : il se prend au self : jus de fruit, boissons chaudes, produits laitiers, croissant ou pain au chocolat (1fois par semaine)
- ✓ **Déjeuner** : (deux possibilités sont offertes)
 - Le self
 - La cafeteria : sur présentation de leur carte de self, il est possible de composer un repas avec un plat garni et un dessert.
- ✓ **Goûter** : il fait partie des prestations restauration, il est payé dans le forfait de pension.
- ✓ **Le dîner** : ne peut se prendre qu'au self.



LES FRAIS FACTURES

Frais annuels et facultatifs

Cotisation APEL (20 €) – elle est facturée à chaque famille et peut être déduite sur demande (par exemple, si réglée dans un autre établissement privé)

Frais spéciaux variables suivant les élèves :

- Étude du soir : forfait de **110 €** par an



Elèves boursiers

Les bourses sont versées directement à l'établissement chaque trimestre et viennent en déduction des frais annuels.

Aide à la restauration

Les **collégiens 1/2 pensionnaires** bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire ont droit à une aide du Conseil départemental 64 (0,30 à 0,45 €/repas) et doivent fournir impérativement une copie de l'avis d'ARS (allocation rentrée scolaire) lors de la distribution des livres.

Assurance scolaire : contrat groupe pris en charge par l'établissement

Si votre enfant est victime d'un accident, il bénéficie de « l'individuelle accident » de la Mutuelle St Christophe (24 h sur 24) à l'école, en vacances, à la maison, en voyage scolaire (déclaration à établir dans les 5 jours) – plus d'information sur le site de Largenté dans onglet Vie scolaire

Réduction

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille suivent simultanément les cours à Largenté, chacun bénéficie d'une réduction de **15 % sur la contribution des familles** (- 66 € sur le tarif de base), celle-ci est **gratuite à partir du 4ème enfant**.



vous pouvez joindre la comptabilité ou l'économat tous les jours (sauf le mercredi après-midi) de **8 h à 12 h et de 13h30 à 17h00**



les parents qui désirent rencontrer la comptable ou l'économome (paiement, questions ou problèmes particuliers ...) doivent impérativement prendre rendez- VOUS.